

BATPI	Prérequis – SSIAP 1 - RC	Modifié le : 25/01/2025	Indice : B
-------	--------------------------	-------------------------	------------

PRÉREQUIS – ACCES A LA FORMATION

SSIAP 1 - RECYCLAGE – 14 heures

Public :	- Formation ouverte aux agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 1 ; - Accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve des prérequis. (Nous contacter)
Prérequis :	Etre titulaire : - Du SSIAP 1 ou d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 obtenus, recyclés ou remis à niveau depuis moins de 3 ans ; ou - Des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3. - De l'AFPS ou PSC acquis depuis moins de 2 ans ou PSE 1 ou SST en cours de validité. - D'une attestation d'activité d'agent SSIAP 1 d'au moins 1607 heures durant les 36 derniers mois
Durée de la formation :	14 heures.
Nombre de stagiaire par session :	2 minimum. 8 maximum.
Objectifs :	Actualiser et maintenir ses compétences de SSIAP 1 pour une nouvelle durée de 36 mois.
Moyens pédagogiques :	- Cours magistraux sur écran interactif. - QCM journaliers. - Analyse du projet et rédaction de notices de sécurité. - Système de Sécurité Incendie pédagogique de catégorie A. - Documents pédagogiques divers (plans, traçeuse...). - Plan interactif.
Responsable pédagogique :	Monsieur Jean-Pierre SAPPEÏ .
Formation en présentiel :	Présence obligatoire. Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.
Type de formation :	Formation certifiante et éligible au CPF : Code 236631.
Validation :	Délivrance de l'attestation de Recyclage SSIAP 1. En cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.
Dates sessions :	Toutes les dates des sessions sont disponibles sur le site : https://www.formation-incendie-ssiap.com/